Légitimation et reçu.

Nous déclarons que, avec l'assentiment de M. Dionys Ordinaire, demeurant 9, rue Pierre Ducrey, Paris XVIe, nous avons chargé la Société de Transports Automobiles des Monts-Jura à Besançon d'aller chercher à Maisière Notre-Dame la toile

"Champignons" 65 x 61 cm, de Gustave Courbet

et nous la faire parvenir avec deux toiles appartenant à M. Jacques Gaudy de Besançon, en vue de l'exposition Courbet qui aura lieu dans le Musée des Beaux-Arts de Zurich. La toile est assurée par nous contre tous risques à partir du moment où elle quitte la paroi où elle est accrochée, jusqu'à son retour dans la propriété de famille Ordinaire à Maisières.

Cette déclaration est livrée comme reçu à la gardienne de la propriété de la famille Ordinaire quand elle donnera la toile au représentant de la Société de Transports Automobiles des Monts-Jura, pour lui donner décharge, la responsabilité entière passant, au moment où la gardienne aura rendu la toile aux mains du représentant de la Société mentionnée, à cette Société et au Musée des Beaux-Arts de Zurich.

164

Zurich, 30 novembre 1935

KUNSTHAUS ZUERICH
Musée des Beaux-Arts
Le Directeur

An Herrn Ernst Hubert, Maler, bei Herrn Dr. Limacher
Seilerstr. 10, Bern
unfrankiert

Wir übersenden Ihnen als ~~Eilgut:~~ Frachtgut: ~~Poststück:~~
1 leere Kiste A.T. 11

und erwarten gern Ihre umgehende Empfangsanzeige.
In vorzüglicher Hochachtung
Kunsthaus Zürich
Der Direktor

ZÜRICH, den 4. Dez. 1935
An